



Communiqué de presse

Paris, le 14 octobre 2024

La FEDENE, la FNAIM et l'UNIS publient un guide pour faire connaître le contrat de performance énergétique (CPE) : un outil au service des copropriétés

Le contrat de performance énergétique (CPE) a la particularité de garantir des baisses d'énergie et de carbone significatives dans la durée, avec des gains financiers largement sécurisés. Pour en faire la promotion, FEDENE Efficacité énergétique, en partenariat avec la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS), a réalisé un guide pratique qui donne les clés pour y avoir recours et ainsi accélérer la rénovation énergétique des copropriétés tout en préservant le pouvoir d'achat des citoyens.

Le CPE repose sur une répartition claire des responsabilités de chaque partie et sur un calcul transparent de l'atteinte des niveaux d'économies prévues. Par ce contrat de performance énergétique, le prestataire, une société de services en énergie, s'engage à faire baisser la consommation d'énergie à l'issue d'un ensemble d'actions de performance énergétique (pouvant inclure une rénovation), via une garantie de performance énergétique : c'est une obligation de résultat, adossée à une comparaison de la consommation énergétique mesurée avant et après les travaux.

FEDENE Efficacité énergétique a réalisé ce guide avec le soutien de deux des plus grandes fédérations du secteur, la FNAIM et l'UNIS qui se sont associées à cet effort de diffusion de l'information.

Le guide a une vocation très pratique : expliquer concrètement les moyens et méthodes de mise en œuvre des contrats de performance énergétique. Des retours d'expériences sur des projets dont les résultats sont connus viennent illustrer les avantages indéniables des CPE pour accélérer la rénovation énergétique des copropriétés, en agissant efficacement sur les trois axes de la décarbonation : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

À lui seul, le secteur du bâtiment, premier consommateur d'énergie en France, est responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Les statistiques de l'Agence nationale de l'habitat le montre, du côté des copropriétés le mouvement n'a pas suffisamment démarré.

Au cours de l'année 2023, plus de 30 000 logements ont bénéficié d'une aide financière de l'État à travers MaPrimeRénov' Copropriété, et ce chiffre doit plus que doubler dans les années à venir.

Loïc CANTIN, président de la FNAIM déclare : *« dans un contexte d'urgence énergétique, alors que nombre de logements sont considérés aujourd'hui comme des passoires thermiques, les copropriétaires réunis dans leurs conseils syndicaux, les syndicats et tous les professionnels de l'immobilier sont aujourd'hui engagés dans la démarche collective de rénovation. Pour accompagner ce mouvement, le contrat de performance énergétique a toute son importance. »*

Danielle DUBRAC, présidente de l'UNIS explique : *« il n'est plus temps de se contenter de changer la chaudière ou les fenêtres, il faut aujourd'hui considérer les bâtiments de la copropriété dans leur ensemble, de façon à limiter au minimum les échanges de chaleur et de froid entre l'extérieur et l'intérieur. Il faut à la fois travailler à augmenter le confort d'hiver et d'été des habitants. Ce qui exige des matériaux différents, et un savoir-faire plus technique. Le CPE aide chacun à bien choisir ».*

Éric TREVOIZAN, président de FEDENE Efficacité énergétique ajoute : *« ce guide est une source d'informations pour les copropriétaires, conseils syndicaux, syndicats et l'ensemble des professionnels de l'immobilier et un véritable outil pour envisager sereinement les travaux à entreprendre dans les copropriétés et contribuer ainsi à donner l'impulsion à l'indispensable rénovation énergétique du parc de copropriétés. »*

Téléchargement du guide : <https://fedene.fr/guide-le-cpe-et-les-coproprietes/>



À propos de la FEDENE

La FEDENE, fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement, regroupe 6 syndicats qui œuvrent pour améliorer l'efficacité énergétique et les services aux bâtiments, décarboner la production de chaleur et de froid à partir d'énergies renouvelables et de récupération, dans les villes, les logements, le secteur tertiaire et l'industrie. Ses adhérents sont des entreprises de toutes tailles, petites et moyennes et des grands groupes. Ces 1 500 entreprises locales sont présentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur et réparties sur tout le territoire. Elles emploient 50 000 collaborateurs en France et réalisent un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards d'euros.

À propos de la FNAIM www.fnaim.fr

Créée en 1946, la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier, reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Présente sur l'ensemble du territoire, elle dispense à ses adhérents des formations initiales et continues à travers son École supérieure de l'immobilier.

À propos de l'UNIS www.unis.fr

L'Unis est une organisation de professionnels de l'immobilier qui représente tous les métiers du secteur : agents immobiliers, gestionnaires locatifs, administrateurs de biens, experts immobiliers, promoteurs-rénovateurs. Partout en France, les 6 300 entreprises adhérentes de l'Unis (indépendants, réseaux et groupes), leurs 20 000 salariés et 40 000 mandataires font le choix de rejoindre une communauté de vision et de mettre en pratique une approche différente de l'immobilier : éthique, experte, engagée, afin de remplir pleinement leur rôle de conseil et de tiers de confiance auprès des Français.

Contact presse FNAIM

Carol GALIVEL / Valentin EYNAC - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63

Contact presse UNIS

Candide HEIZ - Agence Auvray-Boracy - c.heiz@auray-boracay.com - 01 58 22 21 13

Contact presse FEDENE

Véronique LELIÈVRE - Responsable communication - vllelievre@fedene.fr - 06 99 31 67 53

Contact presse agence Thomas Marko & Associés

Camille ROLLAND - Directrice de clientèle - camille.r@tmarkoagency.com - 06 75 84 52 08

Mathieu MASSIMI - Consultant - mathieu.m@tmarkoagency.com - 06 12 55 17 07

Suivre la Fedene sur www.fedene.fr / [LinkedIn](#) / [X](#) / [YouTube](#)